



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

étudiants

Question écrite n° 92347

Texte de la question

M. Bernard Carayon appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'objectif de 30 % de boursiers dans les grandes écoles. Il lui demande de bien vouloir lui préciser l'échéance à laquelle cet objectif doit être atteint et les moyens mis en oeuvre pour le respect de cet objectif.

Texte de la réponse

Le Président de la République, dans son discours de Palaiseau du 17 décembre 2008, a fixé l'objectif d'une plus grande diversité sociale au sein des grandes écoles. Pour atteindre cet objectif, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a souhaité, d'une part, obtenir un engagement fort de la part des grandes écoles en matière d'égalité des chances et, d'autre part, inciter les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) à une plus grande ouverture sociale. Une convention spécifique, adossée à la charte pour l'égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence du 17 janvier 2005, a été signée le 2 février 2010 par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, la conférence des grandes écoles et la conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs, en présence du commissaire à la diversité et à l'égalité des chances. Les signataires de la convention se sont engagés sur cinq domaines d'actions phares : l'information et l'accompagnement des élèves et des étudiants (les conférences s'engagent notamment à mener des actions de communication sur les formes de financement des études supérieures et à atteindre à la rentrée 2011 une participation de 100 % de leurs membres au dispositif des « cordées de la réussite ») ; l'ouverture sociale des grandes écoles (les conférences souscrivent à la demande du Gouvernement d'augmenter le nombre de boursiers recrutés dans chacune des écoles pour atteindre l'objectif du taux de 30 %. À cette fin, les signataires s'engagent à promouvoir ou à accroître la diversification des voies de recrutement) ; les formations en apprentissage (les signataires s'engagent à développer les voies de formation par l'apprentissage qui, par le cadre de financement qu'elles offrent, facilitent grandement la poursuite d'études supérieures des jeunes d'origine modeste) ; les concours (les conférences s'engagent à réduire les coûts liés au passage des concours pour les boursiers, notamment en les dispensant de frais d'inscription, et à mener une étude sur les éventuels biais sociaux des épreuves de concours) ; les filières technologiques (ces filières, qui comptent plus d'étudiants boursiers que les filières générales, devront pouvoir bénéficier de davantage de possibilités d'accès aux écoles de management et d'ingénieurs). Les classes préparatoires spécifiques aux bacheliers technologiques devront accueillir de nombreux bacheliers de ces voies, en particulier les boursiers qui obtiennent des mentions. La conférence des grandes écoles a par ailleurs remis à la ministre, le 14 décembre 2010, un Livre blanc de l'ouverture sociale qui dresse un état des lieux, un premier bilan des actions menées et ouvre plusieurs pistes de réflexion. La ministre a demandé en retour aux écoles de lui faire d'ici à la fin mars des propositions concrètes assorties d'objectifs chiffrés dans quatre domaines : l'évolution des épreuves des concours ; la valorisation de la voie technologique ; le développement de l'apprentissage ; les admissions parallèles. Le recrutement des grandes écoles intervenant de manière privilégiée en sortie des classes préparatoires, une plus grande diversité sociale dans les CPGE entraînera une hausse du nombre d'étudiants boursiers en grandes écoles. Ainsi, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche s'est-il fixé, en conformité avec le plan Espoir

banlieues, l'objectif d'atteindre le taux de 30 % d'étudiants boursiers en CPGE pour l'année universitaire 2010-2011. Lors de l'année universitaire 2009-2010, près de 26 % des étudiants inscrits en première année de CPGE (hors défense et agriculture) étaient boursiers. Limité à l'enseignement public, ce taux était de plus de 29 %, soit quatre points au-dessus de l'objectif intermédiaire fixé pour 2009-2010. Depuis 2008, le dispositif des « cordées de la réussite » contribue à ce double objectif. Reposant sur des partenariats entre les filières d'excellence de l'enseignement supérieur et les lycées relevant prioritairement des territoires de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire, il vise à lever les obstacles psychologiques et culturels qui conduisent trop souvent les élèves issus de familles modestes à s'autocensurer alors même qu'ils ont les capacités requises pour s'engager vers les voies d'excellence.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92347

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 2010, page 11887

Réponse publiée le : 1er mars 2011, page 2014